



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Port-au-Prince

ADRESSE
2, Impasse Claudinette
Bois-Moquette
Pétion-Ville, Haïti

ADRESSE POSTALE
B.P. 15589

Pétion-Ville, Haïti

INTERNET: www.port-au-prince.diplo.de

info@port-au-prince.diplo.de

Informations concernant le programme de financement des micro-projets de l'Ambassade d'Allemagne

L'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne dispose d'un petit fonds ayant pour objectif de financer des micro-projets de développement durables dans le pays. La priorité est donnée aux organisations locales intervenant dans le pays. La participation, en nature ou en espèces, de la communauté ou de l'organisation qui bénéficie du projet est aussi recommandée.

Le volume de ce fonds varie autour de 100.000,00 Euros par année. Avec ce montant, un nombre de 6 à 15 projets sont financés annuellement. Il n'existe pas de possibilité de financement continu ou suivi sur plusieurs années.

Ce programme de financement est orienté vers l'exécution de projet à court terme ayant des retombées immédiates. Exemples de projets ayant été agréés par l'Ambassade: projet d'apiculture, de construction de citernes, d'aménagement d'orphelinat, de réparation et d'aménagement d'écoles, de dotation en énergie alternative (énergie solaire), d'achat de moulin à grains, de captage d'eau ou d'installation de système d'approvisionnement en eau potable etc.

La durée d'exécution des projets ne doit pas excéder 6 mois et les travaux d'exécution doivent être réalisés tout de suite après la signature du contrat. De plus les rapports narratifs et financiers doivent être remis selon la date convenue dans le contrat.

Lors de la soumission d'une demande de financement de micro-projet, les documents suivants sont requis:

- le formulaire de demande de l'ambassade (disponible sur le site web de l'ambassade) dûment rempli
- le plan de financement ou le devis détaillé du projet
- deux factures pro-forma venant de firmes différentes en rapport avec les dépenses du projet
- un document fournissant des informations sur l'apport du groupe ou de la communauté en faveur du projet (apport financier, matériel et personnel)
- un document prouvant l'enregistrement officiel de l'organisation ou de l'association
- une déclaration écrite attestant que d'autres demandes de fonds n'ont pas été produites auprès d'autres institutions ou organisations allemandes pour ce même projet
- éventuellement une preuve sur les capacités de financement des frais courants (loyer, électricité, salaire, entretien, etc.)
- Dans le cas d'une demande de financement de matériel informatique ou de moulin, une preuve garantissant les moyens qui seront mis en place pour la maintenance de l'appareil doit être fournie.

Veillez noter que:

L'Ambassade ne prend pas en charge les frais de personnel (salaires, honoraires, etc.), les frais fixes, les achats de biens de consommation et ne peut pas financer des séminaires, des rencontres de sensibilisation, etc.